

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00298

Numéro SIREN : 440 668 143

Nom ou dénomination : GROUPE JTI

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2021 sous le numéro de dépôt A2021/010741

GROUPE JTI
Société par Actions Simplifiée
au capital de 9 486 990 Euros
Siège Social : 16 avenue Joannès Masset 69009 LYON
440 668 143 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
DU 22 JANVIER 2021

Le 22 janvier 2021 à 14 heures, au siège social, les associés de la société GROUPE JTI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe TOURNIER, Président.

L'Assemblée désigne pour secrétaire Monsieur Jean-Pascal TOURNIER, Directeur Général.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du quart des actions formant le capital. L'Assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions statutaires, législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Nomination du Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte du désir manifesté par Monsieur Philippe TOURNIER de démissionner de ses fonctions de Président à compter de ce jour.



L'Assemblée Générale remercie Monsieur Philippe TOURNIER pour les très grands services qu'il a rendus à la Société.

En remplacement, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Président, à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour une durée illimitée, Monsieur Jean-Pascal TOURNIER, demeurant 1 bis Chemin de la Chauderaie à FRANCHEVILLE (69340). En conséquence de sa nomination en qualité de Président, le mandat de Directeur Général de Monsieur Jean-Pascal TOURNIER prend fin ce jour.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des statuts.

Monsieur Jean-Pascal TOURNIER percevra la même rémunération que celle que percevait le précédent Président, Monsieur Philippe TOURNIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pascal TOURNIER déclare qu'il accepte les fonctions de Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général, à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour une durée illimitée, Monsieur Philippe TOURNIER demeurant
Lieu-dit LE FOING 71990 SAINT LEGER SOUS BEUVRAY.

Monsieur Philippe TOURNIER, Directeur Général, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des statuts.

Monsieur Philippe TOURNIER percevra la même rémunération que celle que percevait Monsieur Jean-Pascal TOURNIER au titre de son précédent mandat de Directeur Général.

L'Assemblée Générale confirme par ailleurs que Madame Nicole TOURNIER demeurant
Lieu-dit LE FOING 71990 SAINT LEGER SOUS BEUVRAY
conserve son mandat de Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe TOURNIER déclare accepter les fonctions de Directeur Général de la Société et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Bureau, après lecture.

Philippe TOURNIER (1)

Jean-Pascal TOURNIER (2)

*Après lecture des faits de
président et acceptation de
fonctions de Directeur Général*

*bon pour acceptation des fonctions
de président*

(1) « bon pour démission des fonctions de Président et acceptation des fonctions de Directeur Général »

(2) « bon pour acceptation des fonctions de Président »